Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260320-2026_21-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**19**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 16 mars 2026

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Guillaume FREDET, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU.

Absents excusés : /

Absent : /

DELIBERATION 2026.21
OBJET: Élection des Adjoints au Maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 03

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260320-2026_21-DE

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste menée par M. Erwan PERRUCHOT, seize voix.

La liste menée par M. Erwan PERRUCHOT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Erwan PERRUCHOT, 1er adjoint
- Mme Aurore CELARD, 2ème adjointe
- M. François ROBIN, 3ème adjoint
- Mme Gwénola LE BRAZIDEC, 4ème adjointe
- M. Christophe CHEVEREAU,5ème adjoint.

Le procès-verbal d'élection est annexé à la présente délibération ainsi qu'un exemplaire du tableau de proclamation.

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL